



## Redressement fiscal pour utilisation du statut de divorcé

Par **michel**, le **17/12/2007** à **15:42**

Bonjour,

Etant séparé depuis 2002 ,je me suis déclaré vivant seul pour bénéficier de la demi part supplémentaire,mais courant 2004 une amie est venue loger chez moi.

L'administration me propose de recalculer mes impots sur 2004,2005,2006 par ce qu'ils considèrent que je vivais en concubinage.

Sachant que je me suis remarié avec cette personne il y a 3 mois ils m'appliquent l'effet rétroactif.

Y a t il possibilité de contester ce redressement.